



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2024-042

Création d'emplois non-permanents pour activité saisonnière ou accroissement d'activité

L'An deux mille vingt-quatre et le mardi 14 mai à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 mai 2024.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, M. Philippe SANCHEZ, M. Franck MORENO, M. Dominique MARIN, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE
Mme Christine POMMEREUL a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT
Mme Caroline VILLA a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Brigitte BERTO

Conseiller absent

M. Jérôme NORTIER

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 01

Exposé

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de permettre la continuité des services durant la période estivale 2024, et de répondre à aux besoins en personnel des services pour le second semestre, il conviendrait de créer des emplois non permanents.

Il propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget au titre de l'année 2024 :

	Motif	Grade	Temps de travail	Service affectation	Date d'effet
1	Activité saisonnière	Adjoint technique	35H	SERVICE TECHNIQUE	01/07/2024
1	Activité saisonnière	Adjoint administratif	35H	AFFAIRES SCOLAIRES	01/06/2024
1	Accroissement temporaire d'activité	Adjoint technique	30H	RESTAURATION	01/09/2024
1	Accroissement temporaire d'activité	Adjoint technique	23H	POOL ENTRETIEN	01/09/2024
1	Accroissement temporaire d'activité	Adjoint administratif	26H30	POOL ENTRETIEN	01/09/2024

Décision

Vu le Code Général de la Fonction Publique, son article L 332-23 1° et 2°,

Considérant l'activité des différents services et les besoins non permanents identifiés, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois visant à en permettre son fonctionnement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** les propositions ci-dessus ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Que les crédits** nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Madame Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN